Les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001

2001/2081(COS) - 25/04/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation des recommandations concernant les grandes orientations des politiques économiques des États membres et de la Communauté pour 2001. CONTENU : en vue de répondre aux ambitions affichées à Lisbonne, les grandes orientations des politiques économiques (GOPE) de 2000 ont formulé une stratégie d'ensemble en matière de politique économique associant des politiques macroéconomiques saines à des réformes de grande ampleur des marchés du travail, des produits et des capitaux. Les GOPE 2001 entérinent les stratégies économiques appliquées et les prolongent à la lumière des résultats du Conseil européen de Stockholm (23-24 mars 2001) en intégrant notamment la promotion du développement durable. Elles ont été élaborées après l'examen de la mise en oeuvre des GOPE 2000, et en tenant compte de l'évaluation de la situation actuelle et des perspectives économiques futures présentées par la Commission lors des prévisions du printemps 2001. Le document analyse l'environnement économique dans lequel s'insèrent les présentes lignes directrices et conclut en examinant les principaux défis que devront relever les politiques économiques, à savoir : à court terme, préserver la croissance et la création d'emplois, à moyen terme, consolider les bases de la croissance future et de l'emploi et à long terme, se préparer à l'impact du vieillissement des populations. Les principaux élémens de la stratégie à mettre en oeuvre, tant au niveau macroéconomique que microéconomique, pour répondre efficacement à ces défis majeurs sont les suivants: - garantir les mise en oeuvre de politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité; - améliorer la qualité et la viabilité des finances publiques; - dynamiser les marchés du travail; - assurer le fonctionnement efficace des marchés de produits (biens et services); - promouvoir l'efficacité et l'intégration du marché des services financiers de l'UE; - encourager l'esprit d'entreprise; - favoriser l'économie de la connaissance; - améliorer la durabilité environnementale. Le document formule ensuite des recommandations de politique générale qui sont applicables à tous les États membres et à la Communauté, les priorités politiques variant quelque peu d'un État membre à l'autre en raison des différences au niveau des performances, des perspectives économiques, des structures et des institutions.